



*Landes et zones humides  
de la Haute-Vézère*



Direction régionale de l'environnement  
LIMOUSIN



Le Parneix



Flûteau nageant

Loutré



Landes de Marcy



Pont la Pierre



Etang de Chabannes



Etang des Oussines



Le Communal de St-Merd-les-Oussines



Etang des Oussines



Lycopode inondé



Puy de l'Arbrissou



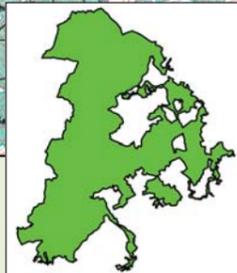
Lande d'Ars



Tourbière du Longeyroux



Moulin de Razel



DIREN Limousin  
Scan 50 © © IGN 1999

Echelle: 7,5cm = 5km

Tourbière du Chaumadour



— Site Natura 2000 = Zone Spéciale de Conservation





# FICHE d'identité...

**Nom:** Landes et zones humides de la Haute-Vézère  
**Région:** Limousin  
**Département:** Corrèze (19)  
**Communes concernées:** Bonnefond, Chavanac, Meymac, Millevaches, Pérols-sur-Vézère, St-Merd-les-Oussines, St-Sulpice-les-Bois, Tarnac  
**Superficie:** 7707 ha  
**Opérateur du Site:** Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin  
**Validation du Document d'Objectifs par le Comité de Pilotage:** le 6 janvier 1998, le 27 septembre 2006



Situé au sein du territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, le site Natura 2000 des Landes et zones humides de la haute Vézère constitue le plus vaste ensemble de landes et tourbières de la région Limousin. Il comporte d'ailleurs les trois communes les plus tourbeuses de la région Limousin (St-Merd-les-Oussines, Pérols-sur-Vézère et Bonnefond).

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin a élaboré sous la responsabilité du Comité de pilotage dès 1998 un Document d'Objectifs après deux années de concertation locale. Dix années d'animation se sont écoulées et le site bénéficie dorénavant d'un document réactualisé permettant la mise en place de nombreuses mesures de gestion contractuelles tant au niveau forestier que sur les milieux ouverts ou les étangs.

En plus de son rôle d'animateur, le CREN Limousin intervient directement dans la gestion du site. Il est en effet gestionnaire de près de 362 ha sur le site et met des terrains à disposition de 14 éleveurs. De nombreux propriétaires lui ont confié la gestion de leurs terrains pour permettre la relance d'une dynamique agricole sur ces zones délaissées.



*Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a été créé par décret du 18 mai 2004.*

**Aire du parc :** 113 communes  
**Départements :** Corrèze, Creuse, Haute-Vienne  
**Région :** Limousin  
**Superficie :** 3143 km<sup>2</sup>  
**Nombre d'habitants :** 38 905 habitants.

**Le territoire :** situé sur les contreforts du Massif Central, il occupe les plus hautes terres de la Montagne limousine entre 400 et 970 m.

#### **Caractères patrimoniaux :**

-**Les paysages :** un relief alvéolaire aux formes douces marqué par la présence d'un système agro-pastoral et l'installation récente d'une forêt de production.

-**Les milieux remarquables :** tourbières, landes sèches à bruyères, forêts feuillues et forêts de pentes, nombreuses sources et cours d'eau.

-**Les espèces remarquables :** 116 espèces végétales à forte valeur patrimoniale (lycopodes, droseras, Flûteau nageant...), de nombreuses espèces animales remarquables (Pique-prune, Azuré des mouillères, Loure, Moule perlière, Truite fario, Barbastelle, ...).

-**Le patrimoine bâti :** sites archéologiques, églises, croix monumentales, moulins à eau,...

#### **Caractères économiques :**

-Une agriculture essentiellement consacrée à l'élevage (bovins et ovins limousins), un territoire à vocation herbagère.

-Une production forestière récente, en forte croissance. La forêt occupe 50% du territoire.

-Un tourisme de pleine nature (tourisme pêche, randonnée, sports d'eaux vives, activités nautiques).

# ANALYSE de l'existant...

## > Analyse écologique...

Le site comporte 11 habitats d'intérêt communautaire dont deux prioritaires. Au niveau des étangs et rivières, deux habitats sont présents: les "**Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses**" et les "**Rivières des étages planitiaire à montagnard**". Ces milieux sont exclusivement liés à des eaux courantes ou stagnantes pauvres en éléments minéraux nutritifs. Sur les pentes des alvéoles (dépressions typiques du Plateau de Millevaches), on trouve des "**Landes sèches européennes**", habitat constitué par différents groupements de bruyères ou encore des pelouses (végétation rase dominée par les graminées) qui correspondent aux "**Formations herbeuses à Nard raide**" (prioritaire).

Dans les replats des alvéoles où serpentent de nombreux ruisseaux, tous les milieux tourbeux ouverts du Limousin sont présents, des plus jeunes, les "**Dépressions sur substrats tourbeux**", secteurs de tourbe à nu où poussent des plantes pionnières, aux "**Tourbières de transition et tremblants**", sur les secteurs les plus humides, en passant par les "**Tourbières hautes actives**", (prioritaire) aux "**Tourbières hautes dégradées**", milieu en cours de minéralisation sans activité turfigène.

Ca et là, des milieux non tourbeux et plus riches en minéraux sont également présents: Les "**Prairies humides à Molinie**" et des fragments de "**Mégaphorbiaies eutrophes**", végétation haute dominée par des plantes à grandes feuilles.



Hêtre à houx

En ce qui concerne les boisements, seules les "**Hêtraies à houx**" constituent un habitat d'intérêt communautaire. Ce sont des boisements relativement anciens pour le Plateau (plus de 70 ans), il constitue le milieu vers lequel tendent tous les milieux secs du Plateau.

Dix espèces d'intérêt communautaire ont été recensées sur le site. 4 espèces d'insectes: l'**Agrien de Mercure**, petite libellule inféodée aux ruisselets et aux rigoles bien végétalisées, le **Damier de la Succise**, papillon vivant dans les prairies humides abandonnées, l'**Ecaille chinée**, papillon peu exigeant et le **Lucane Cerf-Volant**, plus gros scarabée d'Europe, qui vit dans les vieilles forêts feuillues. Ces vieilles forêts de feuillus accueillent



Au Pont la Pierre

également trois espèces de chauves-souris pour lesquelles leur maintien est indispensable: la **Barbastelle**, le **Murin de Bechstein** et le **Grand Murin**.



Grand Murin

Le site de la haute-Vézère et le Plateau de Millevaches constituent l'un des plus importants bastions de la **Loutre d'Europe**, plus grand mustélidé de France.

Une espèce végétale d'intérêt communautaire, le **Flûteau nageant**, a également été recensée au sein de certains étangs et dans des zones calmes de rivières. Enfin, la **Bruchie des Vosges**, une minuscule mousse de quelques millimètres de haut, est présente dans certaines prairies humides bien pâturées.

De nombreuses espèces patrimoniales non inscrites à la Directive Habitats sont également présentes en son sein:

La Nielle des blés, une plante inféodée aux cultures et en voie de disparition en France, la Gentiane pneumonanthe, le Circaète Jean-Le-Blanc, la Canneberge à petits fruits, le Lycopode inondé, l'Azuré des mouillères, la Cordulie arctique, la Pie-grièche grise ou encore le Chat sauvage.

## > Analyse des activités humaines...

La zone de la haute-Vézère, autrefois exclusivement agricole et vouée au pâturage extensif ovin, a subi une inversion paysagère durant le XXe siècle, due à un exode rural important et à une politique nationale de boisement efficace. La zone est dorénavant partagée entre la forêt résineuse et l'élevage extensif de bovins limousins principalement, de brebis limousines dans une moindre mesure.

La **forêt** est essentiellement artificielle, issue de plantations souvent récentes (moins de 50 ans) avec deux essences principales: l'Epicéa commun et le Douglas. Les plantations sont dans la majorité des cas mono-spécifiques et menées en futaie régulière, deux conditions réduisant fortement les possibilités d'installation d'espèces patrimoniales en leur sein.

Les boisements feuillus matures, qui revêtent la forme de Hêtraies à houx sur la zone, ne sont présents que très rarement sous forme de massifs. Ils sont souvent issus de gestion en bois de feu ou de non gestion pendant des années et sont particulièrement menacés.

L'**agriculture** a également subi de profondes mutations. L'utilisation traditionnelle de zones de "parcours" (terres agronomiquement peu productives) par des troupeaux de brebis s'est raréfiée. L'élevage ovin a fortement régressé sur la zone, malgré un dynamisme lié à la présence du berceau de la race brebis limousine, au profit de l'élevage bovin, principalement axé vers la production de brouillards limousins (production de veaux destinés à être engraisés à l'étranger). L'augmentation de la taille des cheptels a conduit à une augmentation de la surface en herbe de chaque exploitation, souvent à la place de zones de parcours.



Vaches sur le Longeyroux

L'exode rural a non seulement conduit à la progression des plantations mais également à l'abandon pastoral des terrains les plus difficiles pour l'agriculture (pentes non mécanisables, tourbières et zones humides). Cet abandon est particulièrement néfaste pour la conservation des habitats ouverts (landes, pelouses et tourbières) qui ne peuvent se maintenir qu'avec l'application d'un pâturage extensif.

La relance d'une dynamique agricole sur ces terrains est par conséquent une des priorités d'action de l'animation du site.

La **chasse** et la **pêche** sont également très présentes sur le site, la première axée principalement sur la chasse au gros gibier (Sanglier, Cerf, Chevreuil) et à la Bécasse des bois, la seconde axée sur la pêche à la mouche de la Truite fario, encore présente naturellement sur la zone, malgré une baisse importante de ses effectifs.

Enfin, le **tourisme** est en plein développement sur le secteur, de nombreux randonneurs et VTTistes venant rechercher de vastes espaces sur le Plateau de Millevaches ou tout simplement fréquenter les fameuses Ruines des Cars et la Tourbière du Longeyroux.

# PROPOSITIONS de gestion...

Ces mesures de gestion sont proposées à titre contractuel à tous les propriétaires et gestionnaires de terrain sur le site Natura 2000. De plus amples renseignements sont disponibles au sein du Document d'Objectifs du site, consultable dans chaque mairie ou auprès du CREN Limousin, structure animatrice du site.

## > Conservation des habitats d'intérêt communautaire agro-pastoraux

|  |   |
|--|---|
| OPERATIONS DE RESTAURATION                                       | Bûcheronnage, débroussaillage, broyage ou fauche de zones abandonnées, création de clairières et de lisières étagées au sein des boisements, fauches exportatrices des mégaphorbiaies pour éviter la colonisation ligneuse. |
| MAINTIEN OU RESTAURATION D'UN PATURAGE EXTENSIF                  | Mesures agro-environnementales favorisant le pâturage extensif, pose de clôture pour relancer une dynamique agricole.   |
| COHERENCE DES OUTILS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET DES ZONAGES | Non aide au boisement ou au défrichement des habitats d'intérêt communautaire ouverts, révision des réglementations de boisements.  |
| SUIVI SCIENTIFIQUE   | Suivi des habitats bénéficiant de mesures de gestion afin d'en évaluer la pertinence et de les adapter le cas échéant.  |



## > Préservation des massifs forestiers

|  |  |
|--|--|
| MAINTIEN OU RESTAURATION DE MASSIFS FEUILLUS | Majoration des aides à la plantation d'essences feuillues, conservation des arbres sénescents, incitation à l'exploitation en éclaircie légère des boisements de vieux feuillus. |
| DIVERSIFICATION DES BOISEMENTS RESINEUX      | Maintien d'essences feuillues au sein des peuplements résineux, diversification des strates de Douglasaies, irrégularisation de peuplements.                                     |



## > Conservation des espèces d'intérêt communautaire

|   |  |
|---|--|
| AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE | Suivi des stations connues des espèces, prospection de nouvelles zones, notamment de gîtes à chauves-souris, propositions de mesures adaptées.   |
| MAINTIEN DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE             | Amélioration du bâti pour les chauves-souris, maintien de boisements feuillus le long des rivières, création de trouées au sein des boisements, maintien d'arbres morts, fauche de prairies à Succise. |

## > Préservation des milieux aquatiques

|   |   |
|---|---|
| RESTAURATION DES BERGES                         | Empierrement des descentes pour le bétail, pose d'abreuvoirs de pâture, maintien de berges non plantées en résineux.  |
| MAINTIEN DE LA QUALITE DES EAUX                 | Aménagement de franchissements de rivières pour les engins forestiers et agricoles, non-dessouchage des coupes à blanc, installation d'équipements de rétention de sédiments lors des vidanges d'étangs, amélioration du rythme des vidanges, effacement volontaire d'étangs. |
| GESTION CONSERVATOIRE DES ETANGS                | Gestion adéquate des niveaux d'eau, rénovation des systèmes de vidange, décapage des berges d'étangs, étude de l'envasement de l'étang des Oussines et des solutions existantes pour ralentir son comblement.   |
| AMELIORATION DE LA QUALITE DES BASSINS VERSANTS | Aides à la gestion extensive des prairies.  |



## > Information-Communication

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| INFORMATION DES HABITANTS DU SITE | Diffusion annuelle ou bisannuelle d'un bulletin d'informations, réunions publiques, visites guidées, pose de panneaux relatifs aux mesures mises en place par les gestionnaires. |
| AMENAGEMENT ET ACCUEIL DU PUBLIC  | Conseil auprès des structures porteuses de projets d'aménagement pour le public.   |

